

Réduire les déchets par des procédures d'achats optimisées : utopie ?

Mercredi 27 janvier 2016

Namur



UNIPSO

SenSelia. [*senselia*]. nom propre || 1°. Donner sens, humaniser les liens, aimer, respecter. || 2°. Société de service active dans deux domaines que sont les relations et ressources humaines et le conseil dans le management durable des organisations.



Sustainable Management

Sustainable Management

Ici est visée l'intégration des perspectives et exigences du développement dans les marchés publics, dans les partenariats publics privés, dans les éco-quartiers, dans la stratégie et le management des organismes, dans les parcs éoliens, etc. Ce travail intègre également une étude financière lorsque ceci est opportun et éclairant.



Relations Humaines

Relations Humaines

Ici sont visés les processus de coaching, d'animation, de formation, d'interim management, dans le but d'aider les personnes à s'épanouir et les organismes à accomplir pleinement leur objet social dans un cadre relationnel épanouissant.

Les déchets entrent souvent par les achats ...



Les déchets entrent souvent par les achats ... (3)



Les déchets entrent souvent par les achats ... (4)



Dans les contrats d'achats... publics ou privés...

- ***Vous pouvez encadrer toute procédure d'achat par vos conditions générales d'achats, à faire stipuler dans toute demande d'achat.***
- Celles-ci viennent encadrer la procédure et s'imposer au vendeur.
- Avec ou sans marché public.

Dans les marchés publics

- On ajoutera un paragraphe

« Conditions d'exécution du marché » :

- « *Le soumissionnaire, en déposant offre, s'engage à reprendre tous les déchets d'emballages issus de la livraison de son ou ses produits et de les traiter selon la législation en vigueur* ».

Ou si c'est possible et opportun

- « *Le soumissionnaire livrera les produits exempts d'emballages* »
- « *Le soumissionnaire respectera la politique environnementale jointe en annexe du document* ».

Dans les marchés publics

- On ajoutera un paragraphe

« *Conditions d'exécution du marché* » :

- « *Le soumissionnaire, en déposant offre, s'engage à reprendre tous les déchets d'emballages issus de la livraison de son ou ses produits et de les traiter selon la législation en vigueur* ».

Lors de l'exécution du marché

- L'engagement étant devenu une des clauses du contrat, le Pouvoir adjudicateur ou l'acheteur privé n'aura plus qu'à faire respecter la clause.
- En marché public, si le vendeur résiste, il y a toujours lieu d'appliquer les articles 44 à 47 de l'AR du 14.01.2013.

Défaut d'exécution et sanctions (1)

- **Art. 44. § 1er. L'adjudicataire est considéré en défaut d'exécution du marché :**
 - 1° lorsque les prestations ne sont pas exécutées dans les conditions définies par les documents du marché;
 - [...]
 - 3° lorsqu'il ne suit pas les ordres écrits, valablement donnés par le pouvoir adjudicateur.
- § 2. Tous les manquements aux clauses du marché, y compris la non-observation des ordres du pouvoir adjudicateur, sont constatés par un procès-verbal dont une copie est transmise immédiatement à l'adjudicataire par lettre recommandée.

Mesures d'office

- **Art. 47. § 1er.** Lorsque, à l'expiration du délai indiqué à l'article 44, § 2, pour faire valoir ses moyens de défense, l'adjudicataire est resté inactif ou a présenté des moyens jugés non justifiés par le pouvoir adjudicateur, celui-ci peut recourir aux mesures d'office décrites au paragraphe 2.
- ***3° la conclusion d'un ou de plusieurs marchés pour compte avec un ou plusieurs tiers pour tout ou partie du marché restant à exécuter.***
- ***Les mesures prévues à l'alinéa 1er, 2° et 3°, sont appliquées aux frais, risques et périls de l'adjudicataire défaillant.***

Source :

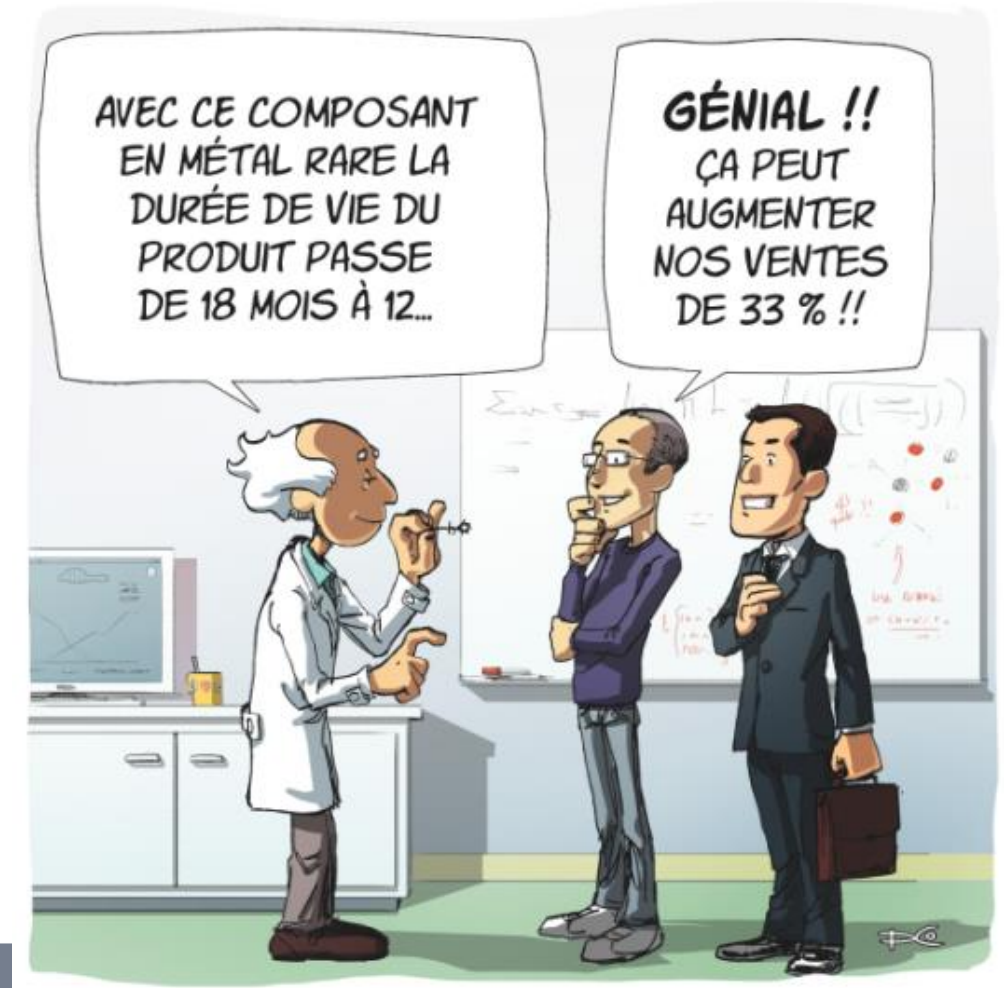
Acheter **vert!**

Un manuel
sur les marchés publics écologiques



Commission européenne

Obsolescence programmée ?



Une tendance peu « eco »

- Des **produits irréparables** (pièces de rechange indisponibles ou très coûteuses, produits indémontables...).
- Ou encore **des sophistications et des innovations technologiques attractives mais moins résistantes.**
- **Activer l'envie de changement** pour une **obsolescence psychologique ou esthétique**

Comment sortir de l'obsolescence programmée ?



www.amisdelaterre.org

Trop de déchets, assez de l'obsolescence programmée.
Partageons, réparons, réinventons nos modes de vie !


Les Amis
de la Terre

Quid des garanties ?

- *Nombre d'appareils techniques sont de plus en plus vite hors d'usage.*
- *Nombre d'appareils sont devenus irréparables.*
- *Pourquoi ne pas demander une augmentation de la garantie ? Certaines marques le proposent*

Ceci peut être inclus dans les cahiers des charges.



Quid de la réparabilité ?

- *Pourquoi ne pas demander un stock de pièces de rechange disponible ?*
- *Pourquoi ne pas demander des schémas de dépannages ?*
- *Pourquoi ne pas exiger la présence d'un dépanneur à X km de votre bureau ?*

Ceci peut être inclus dans les cahiers des charges.



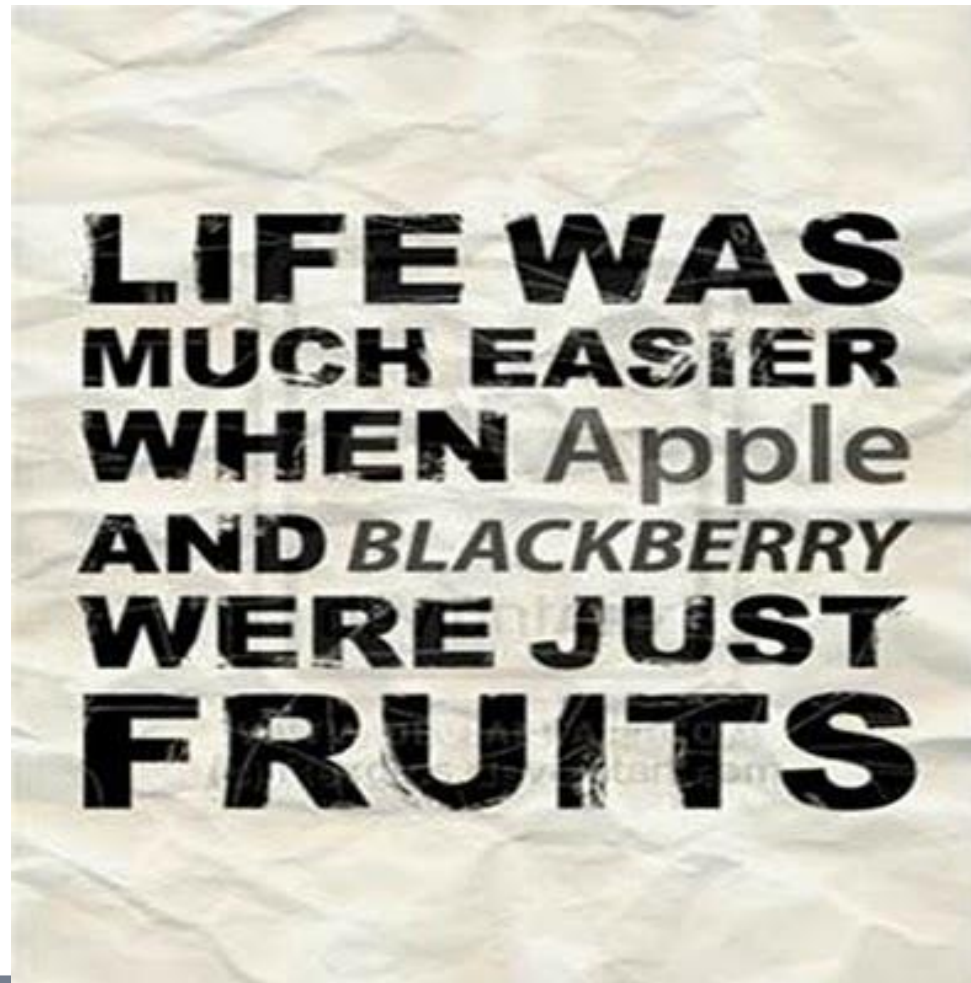
Quid de la durée de vie ?

- Certains objets ont une durée de vie nettement plus élevée que d'autres :
- Meubles massifs, mobilier de haute qualité, etc.
- Pourquoi, dans l'achat, ne pas comptabiliser le coût pour l'asbl pour renouveler inutilement des biens ? À 35 €/h, cela changerait la donne...

DURÉE DE VIE :
LES INGÉNIEURS PROGRESSENT



Pour finir en humour :-)





Senselia sprl

087 / 33 52 88 - Raborive, 10, 4910 THEUX

info@senselia.be - RPM Liège & TVA BE0823.126.855



- Merci de votre attention
- Besoin d'un éclaircissement ou de partager un témoignage ?